

Procès-verbal du Conseil départemental du samedi 17 janvier 2015

Le Conseil départemental du Mouvement démocrate 17 s'est réuni à Royan le samedi 17 janvier sur convocation de son président Michel Amblard.

Présents

Membres élus du Conseil départemental

Michel Amblard : Bois - Président,
Nicolas Cochard : Châtelailon
Élisabeth Delorme-Blaizot : La Rochelle -Déléguée
Annick Deneuve : Cherbonnières
Jacqueline Deneuve : Cherbonnières
Otilia Ferreira : La Rochelle
Annick Mordelet : La Tremblade
Françoise Perez-Miron : Royan
Gérard Potennec : Royan
Michel Renault : Breuillet
Christophe Salomon : La Rochelle
Yves-Jean Toumit : Benon

Personnalités qualifiées invitées au Conseil départemental à l'initiative du Président

Bernard Lachet : Conseiller éthique,
Jean-Michel Lecaillon : Fédération internet

Excusés

Marie Allement : Jonzac
Marco Bellet : Saint-Georges d'Oléron
Julien Cottar : Saintes
Martine Gantiez : Marans
Gacem khali : Meschers
Danielle Lachet : Thairé d'Aunis
Michel Maitrehut : Marans
Christian Moreau : La Rochelle
Valérie Verduzier : Montendre – Vice-Présidente

Absents

Martine Laverdin : Tonnay - Boutonne
Alain Burnet : Maire de l'Île d'Aix
Thierry Blaszyk : Maire de Vouhé
Éric Proust : Maire de Saint-Georges d'Oléron.

Dany Lachet a donné son pouvoir pour la représenter et voter en son nom à Elisabeth Delorme.

Michel Amblard salue les participants et leur présente ses vœux ; il excuse les membres du Conseil qui, retenus par leurs activités professionnelles ou familiales, ne peuvent participer au Conseil de ce jour. Il propose ensuite à Michel Renault d'accueillir les participants en tant que responsable de la circonscription de Royan.

POINT - 1 : Approbation du PV

Michel Amblard propose d'examiner le PV du dernier Conseil départemental et demande s'il y a des suggestions de modification du PV du 13/12/14 ou des compléments à apporter.

Michel Renaud Intervient pour demander une modification de sa prise de parole concernant le financement des Mouvements départementaux.

Elisabeth Delorme en prend acte.

Le PV est unanimement approuvé avec cette inclusion.

POINT - 2 : Ordre du jour

Michel Amblard propose de passer les points de l'ordre du jour en revue.

- 1- Approbation du PV du conseil départemental du 13/12/2014
- 2- Rappel des points de l'ordre du jour
- 3- Modification de l'article 7 alinéa 5 du Règlement Intérieur Départemental (RID) portant création d'une 2ème Vice Présidence
- 4- Définition des sections départementale du Modem 17 et confirmation des responsables.
- 5- Jeunes Démocrates 17
- 6- Élections Départementales des 22 et 29 mars 2015
 - Position du Modem National
 - Proposition de candidatures du Modem 17
- 7- Questions diverses
- 8- vœux du Président – Galette des rois en présence d'adhérents et de sympathisants.

L'Ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque

POINT - 3 : Création d'une seconde vice-présidence (modification du RID article 7 alinéa 5)

Le Président rappelle qu'il souhaite nommer un second vice-président pour une meilleure représentation au Bureau du nord et du sud du département qui soit, de surcroît, paritaire. Il est donc décidé à l'unanimité de proposer à nos instances nationales la modification du premier alinéa de l'article 5 - Le Bureau départemental de notre Règlement intérieur départemental en y remplaçant « du Vice-président » par « du ou des Vice-présidents ».

Vote à l'unanimité sur cette proposition.

POINT - 4 : Définition des sections départementales

La question se pose du choix du découpage et du positionnement dès à présent de cette carte en annexe de notre RI 17. Nos sections départementales étaient calquées sur les circonscriptions législatives du département.

Yve-Jean Toumit propose de donner lecture de l'article du RID concernant les sections.

Il est envisagé soit de les conserver telles quelles en nommant deux responsables au lieu d'un dans deux d'entre elles, soit d'adopter une nouvelle répartition plus proche des nouveaux territoires.

Sont actuellement pressentis pour les cinq circonscriptions législatives :

- 1 - Christian Moreau, Mr Reycoquet -
- 2 - Michel Maitrehut, Bernard Lachet, Richard de la Houssaye (à confirmer), Nicolas Cochard ;
- 3 - Jacqueline Deneuve, Julien Cottar ;
- 4 - Valérie Verduzier, Ghacem Khali, Michel Amblard ;

5 - Gérard Pottenec, Michel Renaud, Annick Mordelet, Marco Belley.

Christophe Salomon, propose pour sa part d'adopter, pour plus d'efficacité, les neuf territoires suivants :

Communauté de communes de l'Île de Ré
Communauté d'agglomération de La Rochelle
Communauté de communes de La Plaine d'Aunis
Communauté d'agglomération de Rochefort
Communauté d'agglomération de Saintes
Communauté d'agglomération de Royan
Communauté de communes du Val de Saintonge
Communauté de Communes de Marennes-Oléron
Communauté de Communes de Haute Saintonge

Un échange s'installe avec les membres du Conseil sur une organisation alternative qui avait été envisagée avant le renouvellement des instances avec pour base les nouvelles communautés d'agglomérations afin faciliter l'animation par territoire.

A l'issue des échanges, le président Michel Amblard propose de reporter ces modifications au prochain Conseil départemental d'avril et demande l'approbation du CD sur la poursuite de cette étude et sa nouvelle présentation lors du prochain Conseil Départemental de façon à mettre en perspective et superposer ces deux découpages territoriaux et de s'assurer que des territoires n'échappent pas à la cartographie de nos sections.

Vote à l'unanimité : la décision est reportée au prochain conseil départemental.

POINT- 5 : Jeunes Démocrates 17

Il est demandé à Jacqueline Deneuve de se rapprocher du Mouvement des Jeunes Démocrates (échelons régional ou national) pour que soit désigné un représentant non atteint par la limite d'âge (voir jeunes démocrates de la famille de Pierre Maudoux).

POINT - 6 : Élections départementales (ex cantonales) des 22 et 29 mars 2015

Michel Amblard rappelle la position du National qui nous invite dans le prolongement des Européennes à nous organiser avec l'UDI pour propose des binômes centristes.

Il passe la parole à Christophe Salomon en charge du suivi des élections départementales.

Projets d'investitures qui seraient soumises à l'approbation du Conseil national :

Christophe Salomon, personnalité qualifiée pour les « élections », donne successivement la parole aux membres concernés par d'éventuels investitures ou soutiens aux prochaines élections départementales et qui ont reçu un avis favorable du Bureau.

- Canton de Saujon : Gérard Potennec présente son parcours et ce canton ; il aurait comme suppléant Michel Renault ainsi que deux candidates d'esprit centriste mais non encartées dans un parti (Laura Durand-Bouju et Isabelle Château).

Le Conseil autorise à l'unanimité le Président à transmettre leurs demandes d'investitures respectives au Conseil national.

- Canton de Matha : Jacqueline Deneuve envisage de se présenter comme titulaire avec un suppléant à déterminer ou comme suppléante de Jean-Marie Boisnier (UDI) qui n'a pas formellement refusé de l'agréer.

Le Conseil autorise le Président à transmettre sa demande d'investiture lorsqu'elle sera arrêtée.

- Canton de La Rochelle « Centre » : Elisabeth Delome-Blaizot expose le fruit des discussions entre le MoDem17 et l'UDI17 : elle se présenterait en binôme avec Julien Janvier (UDI) ; leurs suppléants

respectifs seraient Ruth Malonga et Christophe Salomon.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Président à transmettre les demandes d'investitures des deux adhérents du MoDem17.

- Canton de La Rochelle « La Palice » : Christophe Salomon évoque l'impossibilité de constituer le binôme qui aurait eu l'assentiment de l'UDI. Otilia Ferreira expose ses motivations et présente le canton et les possibilités d'union possible. La proposition retenue est celle d'un binôme MODEM – UMP tout en conservant chacun son identité politique propre. Elle indique qu'elle peut être co-listière de Christian Bonnaval (UMP) qui n'a pas encore désigné de suppléant, alors qu'elle-même aurait Verjut comme suppléante.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Président à transmettre la demande d'investiture d'Otilia Ferreira et donne délégation à celle-ci pour acter de la désignation du second suppléant lorsqu'il sera connu.

Bernard Lachet, conseiller « éthique » qui a voix consultative, indique qu'il ne souhaite pas s'exprimer sur la transmission de cette demande d'investiture et est défavorable à cette délégation.

Projets de soutiens à des candidats :

- Canton de La Tremblade : Si Jean-Pierre Tallieu (UDI) en fait la demande,

Le Conseil unanime se déclare favorable à son soutien.

- Canton de Lagord : Le Henaff (ex-UMP, sympathisant UDI-MoDem) étant intéressé par un binôme avec une jeune candidate du MoDem, cette éventualité est présentée à Jacqueline Deneuve qui l'accueille favorablement ;

En cas d'évolution favorable, le Conseil unanime autorise par anticipation le Président à transmettre sa demande d'investiture sur ce canton en remplacement de celui de Matha.

- Canton d'Aytré : Le Président Michel Amblard propose de soutenir la candidature de François Drageon (Président de l'UDI17).

Le Conseil unanime se déclare favorable au soutien de la Candidature de François Drageon) sous réserve de réciprocité à l'égard des candidats du MoDem17.

- Cantons de Meschers, Pons et Jonzac :

Au cas où le Président recevrait d'autres sollicitations d'investitures d'adhérents du MoDem17

Le Conseil unanime lui délègue le soin de leur donner les suites appropriées en concertation avec Christophe Salomon.

Point - 7 : Questions diverses

Prochaines réunions

- Le Bureau se tiendra fin février ou tout début mars et fera notamment le point sur les élections. Son compte-rendu sera adressé à tous les membres du Conseil départemental qui se réunira en avril.

- La date du prochain conseil départemental sera fixée très rapidement dans la première quinzaine d'avril après les élections départementales.

Jean-Pierre Tallieu, candidat de l'UDI sur le canton de La Tremblade, rejoint l'assemblée pour entendre les vœux du Président qui, par amitié, lui résume les positions adoptées par le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé Michel Amblard remercie les membres du bureau, il leur propose de se retrouver autour de la galette pour les vœux.

